



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Avis public est par la présente donné par la soussignée que le Conseil de la Ville de Montréal-Est adoptera le budget annuel 2023, ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le mercredi 21 décembre 2022 à compter de 19 h 05 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisations.

Cet avis est donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Montréal-Est, ce 7 décembre 2022.

Kaouther Saadi
Directrice des affaires juridiques et greffière



CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTION DU BUDGET 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

Je, soussignée, Kaouther Saadi, greffière de la Ville de Montréal-Est, certifie que l’avis public portant le même objet a été publié dans l’édition du mercredi 7 décembre 2022 du journal *Métro – Montréal-Est – Pointe-aux-Trembles* et affiché le même jour à l’Hôtel de Ville de Montréal-Est situé au 11370, rue Notre Dame Est et sur le site internet de la Ville au www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 7 DÉCEMBRE 2022

Kaouther Saadi
Directrice des affaires juridiques et greffière